

SENAT DE BELGIQUE

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 1859.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get de la Dette publique pour l'exercice 1860.

(Voir le N° 93, session 1858-1859, le N° 9, session 1859-1860 de la
Chambre des Représentants, et le N° 4 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; LAOUREUX, D'HOOP, SACQUELEU,
ZAMAN et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet de Budget de la Dette publique pour 1860, présenté par M. le
Ministre des Finances à la Chambre des Représentants, dans sa séance du
26 février 1859 (Document n° 93), s'élevait à fr. 58,652,555 74 c.; sur la pro-
position du même Ministre, diverses modifications ont été apportées à ce pro-
jet, et l'ensemble du Budget, adopté par la Chambre des Représentants, at-
tint le chiffre global de fr. 58,483,224 47

Le Budget de 1859 était de fr. 58,652,555 84

La diminution apparente est de fr. 149,331 37

Toutefois, il convient de faire remarquer ici qu'une
somme de fr. 672,350, pour payer la rente constituant le
prix de la cession du chemin de fer de Manage à Mons
(loi du 8 juillet 1858), figure pour la première fois au Bud-
get dont elle forme l'article 20. Cette dépense ne peut être
considérée comme étant une charge pour le Trésor, puis-
qu'il y a lieu d'espérer que les produits de ce railway suf-
ftront à compenser la rente payée par l'État

672,350 ,

La diminution réelle, sur l'exercice précédent, est
par conséquent de fr. 826,661 37

Cette différence s'établit de la manière suivante :

1° La bonne situation du Trésor a permis de supprimer l'émission des

(2)

Bons du Trésor pour 1859. Cette dépense figurait au Budget de 1859 pour fr. 950,000 .

2° Une économie de fr. 7,000 aura lieu en 1860 sur les frais de commission au payement des intérêts, par suite de la conversion de titres au porteur en certificats nominatifs 7,000 »

3° Extinction d'une rente viagère (art. 17) 1.015 87

Fr. 958,015 87

Par contre, l'article 25 du projet de Budget s'élève actuellement à fr. 6,436,092 26 c., tandis que les dépenses de même nature ne figurent au Budget de 1859 que pour fr. 6,504,737 76 c., ce qui établit une augmentation de . 131,554 50

Diminution globale 826,661 37

M. le Ministre des Finances, dans une note qu'il a adressée à la Section centrale de la Chambre des Représentants et qui est insérée au rapport de l'honorable M. Moreau, fait connaître qu'une somme de 48,547 fr. 14 c. reste sans emploi sur le crédit alloué au Budget de 1858 pour les pensions militaires ; la Commission espère que le Gouvernement continuera à veiller à ce que les dépenses de ce genre diminuent, afin qu'un fait analogue puisse se produire lors du règlement du Budget de 1860, et vienne ainsi annuler en partie l'augmentation de 175,000 fr. portée audit Budget.

Votre Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, à l'honneur de vous proposer d'adopter le projet de Budget de la Dette publique pour 1860, tel qu'il est soumis à vos délibérations.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.